

Procès Verbal -

de tirage au sort

des conseillers municipaux

pour le renouvellement

Criminal de 1834 . -

10

l'an mil huit cent trente quatre, le cinq octobre à onze heures du matin  
Nous François Ligier-Dugrangey, maire de la commune de Combiers, canton de  
Laval, arrondissement d'Angoulême, département de la Charente, ayant  
réuni notre conseil municipal en la Salle de la Mairie en vertu de l'autorisation  
qui nous a été donnée par M. le Préfet de ce département en date du dix-  
huit Septembre dernier, à l'égard du renouvellement triennal des conseils  
municipaux, tel quel doit avoir lieu par moitié tous les trois ans conformément  
à la loi du 24 mars 1831.

A cette réunion étaient présents Messieurs Derieux (ancien) et  
Armand-Exier, Pierre Nauze et Badaillat. Pierre Amillion-Lacaud

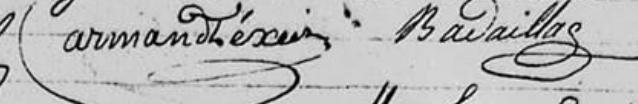
La Sûre ayant été déclaré ouverte, nous avons immédiatement  
déposé dans l'urne, douze bulletins contenant les noms des dix conseillers  
municipaux de la commune de Combiers.

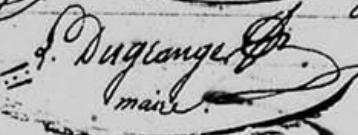
Le tirage au sort ayant été fait en présence des conseillers susdits.  
Le premier bulletin sorti de l'urne contenait le nom de Monsieur  
Amillion-Lacaud ainé, le second celui de Campot Etienne, le 3<sup>e</sup>  
celui de Nexon Jean, le 4<sup>e</sup> celui de Badaillat Pierre, le 5<sup>e</sup>  
celui de Dibeauchêne Jean, et le 6<sup>e</sup> celui de Bertrand Birat.

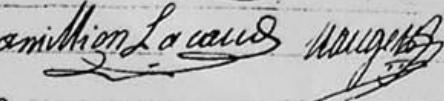
En conséquence Messieurs Amillion-Lacaud ainé

Campot Etienne, Nexon Jean, Badaillat Pierre, Dibeauchêne Jean,  
et Bertrand Birat forment la moitié sortante du conseil municipal  
de la commune de Combiers en mil huit cent trente quatre.

fait à la mairie le jour suivant.

   
 Armand Exier Badaillat

  
 François Dugrangey  
 maire

  
 Amillion Lacaud Nauze